



NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET
MINISTRE DE L'ECOLOGIE,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

ERIC BESSON,
MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE
ET DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.developpement-durable.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le mardi 4 octobre 2011

N°188

Energies renouvelables : Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Eric BESSON sélectionnent 15 projets de production d'énergie à partir de biomasse

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, et Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, ont sélectionné, à l'issue d'un appel d'offres, 15 projets de production d'énergie à partir de biomasse.

Le Gouvernement a décidé d'aller deux fois plus loin que ce qui était prévu lorsque l'appel d'offres a été lancé il y a un an en retenant 420 MW de projets, soit la totalité des projets jugés recevables par la Commission de régulation de l'énergie, pour un objectif initial de 200 MW. Ce relèvement de l'objectif permettra d'accélérer le développement de la filière biomasse-énergie pour tenir les objectifs du Grenelle Environnement. Ces projets sont porteurs de développement et d'emplois locaux : en fournissant de la chaleur et de l'électricité utilisables localement et en contribuant à créer des débouchés locaux pour la filière bois.

L'examen des projets a été réalisé à l'aune de plusieurs critères fixés dans le cahier des charges : prix de vente de l'électricité, efficacité énergétique, approvisionnement en biomasse, localisation de l'installation. Une attention particulière a été portée à la qualité de l'approvisionnement et au respect des normes sur la pollution atmosphérique.

« Les 15 projets sélectionnés permettront de contribuer de manière très significative au développement des énergies renouvelables, mais aussi à la structuration de la filière et à la mobilisation de nos ressources forestières. Ils vont générer 1,4 milliards d'euros d'investissements et créer de nouveaux emplois verts », a déclaré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

« Je me mobilise pour combiner politique énergétique et politique industrielle. J'ai souhaité que nous accélérions le développement de la production d'électricité à partir de bois et de déchets végétaux car c'est un bon moyen de produire de l'électricité et car cela permet de développer des emplois locaux, sur le site comme autour avec la mobilisation de la filière bois. A titre d'exemple, l'activité de production électrique sur le site de Gardanne est ainsi pérennisée », a ajouté Eric BESSON.

La biomasse (hors biocarburants) représente plus du tiers du potentiel de développement des énergies renouvelables en France à l'horizon 2020 (7,5 sur 20 Mtep). La sélection de ces projets constitue une nouvelle étape dans l'accroissement de nos capacités de production et complète les actions menées dans le Grenelle :



- pour les installations de cogénération de taille moyenne (5 à 12 MW) : doublement des tarifs en janvier 2010 ;
- pour les petites installations de scieries : tarif d'achat préférentiel dès 1 MW depuis janvier 2011 ;
- pour les chaufferies des collectivités, du résidentiel collectif, de l'agriculture, de l'industrie : mise en place du Fonds Chaleur Renouvelable (1,2 milliard d'euros pour 2009-2012), les premiers appels d'offres ont été un grand succès avec 91 projets soutenus, représentant une production de 0,5 Mtep à partir de biomasse, 30 % supérieure aux objectifs initiaux, et un quatrième appel d'offres a été lancé le 6 septembre 2011 ;
- pour les chaudières biomasse des particuliers : crédit d'impôt développement durable pour les opérations de remplacement.

Pour poursuivre la dynamique sur ces grandes centrales de production, un nouvel appel à projets de production d'énergie à partir de biomasse sera lancé d'ici mi-2012 après concertation.

Les Ministres réaffirment ainsi l'engagement du Gouvernement dans le développement des énergies renouvelables et la diversification énergétique. Ce Gouvernement est celui qui aura le plus, et de loin, développé les énergies renouvelables. Depuis 2007, la puissance éolienne installée a été multipliée par 4, et la puissance solaire photovoltaïque par plus de 100. Récemment, le Gouvernement a lancé le 1^{er} appel d'offres pour l'éolien offshore et 2 appels d'offres pour le solaire.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET - Anne DORSEMAINE / Aurore LONGUET : 01 40 81 72 36
Cabinet d'Eric BESSON - Pierre-Antoine LACHAL / Clotilde LARROSE : 01 53 18 45 13



Projets retenus (*par ordre alphabétique*)

Nom du projet	Nom de la société	Puissance électrique	Région	Ville	N° de dossier
ABBF	ABENGOA BIOENERGY BIOMASSE FRANCE	13 MW	Aquitaine	Arance	1
BIOLACQ ENERGIES	BIOLACQ ENERGIES	19 MW	Aquitaine	Lacq	17
BIOMASSE METROPOLE	SNC COGE VITRY	18 MW	Ile-de-France	Gennevilliers	19
BTL STRACEL	UPM-KYMMENE FRANCE	26 MW	Alsace	Strasbourg	3
CENTRALE BIOMASSE DE BESSE SUR BRAYE	COMPAGNIE DE COGENERATION DE LA BRAYE-CCB	20 MW	Pays de la Loire	Besse-sur-Braye	6
CENTRALE BIOMASSE DE DESCARTES	DALKIA BIOMASSE ATLANTIQUE INDUSTRIE	20 MW	Centre	Descartes	4
CENTRALE BIOMASSE DE PROVENCE	E.ON PROVENCE BIOMASSE	150 MW	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Meyreuil	20
CENTRALE BIOMASSE DU PORT DE BREST	DALKIA BIOMASSE ATLANTIQUE FINISTERE	14 MW	Bretagne	Brest	5
CENTRALE DE COGENERATION BIOMASSE DE CHAMBLEIN	SAS BIOERE	23 MW	Rhône-Alpes	Laveyron	7
COFELY - BIOCEAN ENERGIES	BIOCEAN ENERGIES	25 MW	Limousin	Saint-Junien	16
COFELY/DRT/SOLAREZO	BIOMASS ENERGY SOLUTIONS VSG	17 MW	Aquitaine	Vielle-Saint-Girons	18
COGENERATION BIOMASSE DE HAUBOURDIN	COGENERATION BIOMASSE D'HAUBOURDIN SAS	16 MW	Nord-Pas-de-Calais	Haubourdin	10
COGENERATION BIOMASSE DE NOVILLARS	COGENERATION BIOMASSE DE NOVILLARS S.A.S	20 MW	Franche-Comté	Novillars	8
COGENERATION BIOMASSE DE VERDUN	COGENERATION BIOMASSE DE VERDUN SAS	18 MW	Lorraine	Verdun	12
INOVA VAR BIOMASSE	AE&E INOVA FRANCE	22 MW	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Brignoles	2



Légende

Combustible principal :

■ Biomasse forestière (plaquettes forestières notamment)

■ Broyats notamment issus de centres de tri de déchets industriels banals non recyclables

■ Déchets et résidus provenant de l'agriculture

